PARC NATUREL RÉGIONAL DU QUEYRAS

SYNTHÈSE DE LA

CHARTE

2026-2041

Parc naturel régional du Queyras

MONVISO BIOSPHERE

LE PÉRIMÈTRE DU PARC, C'EST...

- 618 km² de superficie
- 10 commune
- 5966 habitants (INSEE 2016)
- 5,31% du territoire inscrit en Zones de Protection Forte
- 57,27% du territoire inscrit en zone Natura 2000
- 1% de surfaces artificialisées
- 870 - 3 385m d'altitude
- 53,45 km de frontière franco-italienne
- 1,5 millions de nuitées en 2022
  45% hiver—55% été
- 40 000 ovins en estive

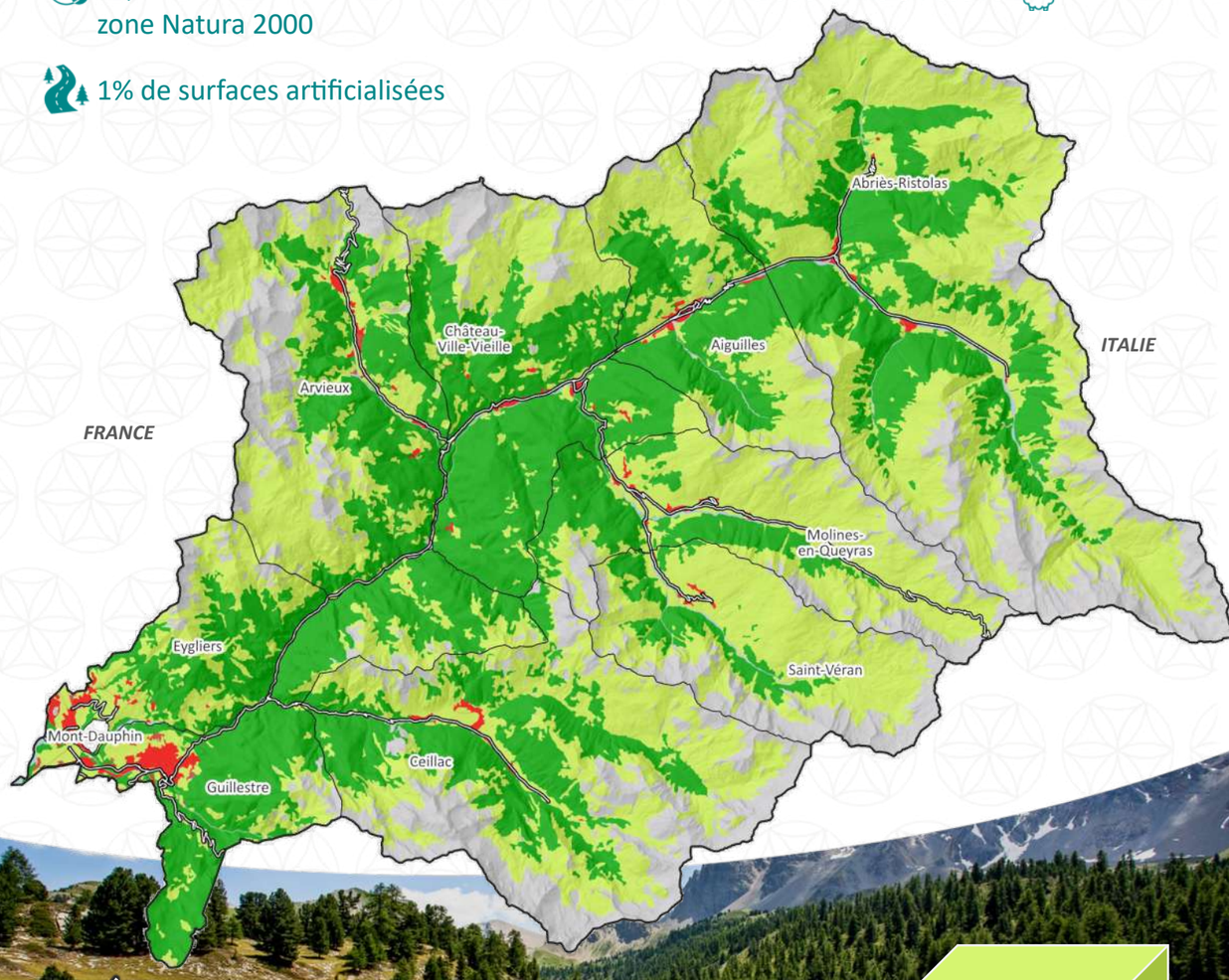

Le projet de Charte
2025-2040

3 DÉFIS

4 AMBITIONS

INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS UN MOUVEMENT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR ASSURER L'ÉQUILIBRE HOMME-NATURE

BIEN VIVRE DANS UN TERRITOIRE OÙ LES BESOINS DES HABITANTS SONT PRIS EN COMPTE

PRÉSERVER LES RESSOURCES ET LES BIENS COMMUNS DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE : ATTÉNUER LES EFFETS, S'ADAPTER

Répondre aux besoins des habitants, dans une solidarité affirmée

Maîtriser l'espace et les pressions pour mieux préserver l'environnement et les paysages, biens communs

Soutenir une économie locale basée sur les principales ressources du territoire

Faire de la préservation des patrimoines un enjeu collectif

Au sein de ces 3 DÉFIS et 4 AMBITIONS, la Charte se décline en

8 ORIENTATIONS STATÉGIQUES, et 25 mesures opérationnelles.

Une **mesure phare** est une mesure prioritaire qui a un caractère structurant dans le projet. La Charte en porte 10.

Les pictogrammes indiquent des mesures ou des dispositions à l'intérieur des mesures opérationnelles contribuant à l'**adaptation aux effets du changement climatique** et à **la diminution de l'empreinte carbone.**

Ce pictogramme indique des mesures ou des dispositions à l'intérieur des mesures opérationnelles contribuant aux **Objectifs de Qualité Paysagère**.

Toutes les dispositions prévues dans les mesures concernent les signataires de la Charte : les communes d'Abriès-Ristolas, d'Aiguilles, d'Arvieux, de Ceillac, de Château-Ville-Vieille, d'Eygliers, de Guillestre, de Molines-en-Queyras, de Mont-Dauphin, de Saint-Véran, la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, le Département des Hautes-Alpes, le Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que les services et établissements de l'Etat. Chacun s'engageant aux côté du Syndicat Mixte du Parc - garant de la bonne mise en œuvre de cette charte - pour atteindre les objectifs fixés.

AMBITION 1
RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS, DANS UNE SOLIDARITÉ AFFIRMÉE

ORIENTATION 1. SUSCITER LA PARTICIPATION DES HABITANTS À LA VIE DU PARC ET TOUTE FORME DE COOPÉRATION ENTRE STRUCTURES ET TERRITOIRES

La structure Parc naturel régional du Queyras est plutôt bien connue des habitants, mais ses actions et sa place dans le paysage administratif local le sont beaucoup moins. Ainsi, cette première orientation stratégique vise un triple objectif :

reconnecter avec les habitants et sensibiliser aux richesses patrimoniales et à l'architecture, affirmer la place du Parc parmi les acteurs institutionnels et assoir le caractère d'ouverture et de coopération, en particulier transfrontalière, inscrite dans l'ADN du Parc.

Mesure 1. Renforcer le lien Parc-habitants

Mettre en place une communication adaptée aux différents publics tout en améliorant la visibilité du Parc tout au long de l'année. Permettre des moments et espaces d'échanges avec les habitants, le monde scientifique, les acteurs économiques...

Mesure 2. Consolider une gouvernance dynamique pour accompagner et amplifier la transition écologique

Préciser la répartition des rôles de chaque entité pour garantir l'efficacité et la compréhension de l'action publique. Renforcer la coordination et la reconnaissance du Parc avec les instances du territoire en privilégiant les partenariats et mutualisations.

Mesure 3. Conforter le caractère d'ouverture favorisant toute coopération

Animer la Réserve de biosphère transfrontalière et faire vivre le label Unesco. Harmoniser les suivis et la gestion de la biodiversité avec les espaces naturels voisins de part et d'autre, dans une logique de continuité écologique. Conserver un haut niveau de coopération en participant à des projets locaux, nationaux et internationaux.

ORIENTATION 2. PRENDRE SOIN DES HABITANTS ET LEUR PERMETTRE DE VIVRE BIEN DANS LE TERRITOIRE

Le Parc naturel régional du Queyras est le Parc le moins peuplé de France. L'objectif de cette orientation stratégique est de promouvoir un développement maîtrisé, compatible avec les ressources des communes où le « bien-vivre » est primordial : niveau de service élevé, accès à la mobilité et aux activités culturelles, protection contre les risques naturels qui menacent les communautés. La dynamique économique est réelle, marquée par d'anciennes valeurs d'économie sociale et solidaire et par la volonté de limiter l'impact des activités sur l'environnement et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Mesure 4. Rassembler les conditions pour vivre bien dans le territoire: logement, services, culture, mobilité

Favoriser le développement d'une offre de logements adaptée et durable tout en maintenant un bon niveau de services publics et privés. Pérenniser les activités artistiques et culturelles tout au long de l'année et devenir un territoire aux mobilités plurielles adaptées aux besoins locaux.

Mesure 5. Soutenir la dynamique économique en accord avec les valeurs écoresponsables et l'esprit social et solidaire

Soutenir les filières locales et accompagner leur adaptation aux effets des changements globaux (formation, structuration de filière, aide à l'installation…). Soutenir les valeurs écoresponsables et l'économie sociale et solidaire.

Mesure 6. Renforcer la transition du territoire en matière d'énergie renouvelable, mobilité, déchets

Accompagner le territoire dans sa transition écologique et énergétique avec une trajectoire de diminution des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effets de serre. Accompagner le développement pérenne des énergies renouvelables. Promouvoir les modes de transport actifs et alternatifs. Accompagner la réduction et la gestion des déchets, le réemploi...

Mesure 7. Sensibiliser et protéger les populations aux risques naturels

Assurer la protection des populations contre tous les risques et améliorer la résilience du territoire en réduisant la vulnérabilité des réseaux et des infrastructures.

Intégrer les risques naturels dans tout projet d'aménagement et limiter l'artificialisation des espaces naturels. Anticiper les évènements climatiques à l'avenir afin de réduire la vulnérabilité des populations et des infrastructures.

AMBITION 2

SOUTENIR UNE ÉCONOMIE LOCALE BASÉE SUR LES PRINCIPALES RESSOURCES DU TERRITOIRE

ORIENTATION 3. PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE VIABLE, À HAUTE VALEUR AJOUTÉE ÉCONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET CULTURELLE

Si l'on assiste ces dernières années à une diversification des productions qui répond en partie aux problématiques économiques et climatiques, le pastoralisme reste l'un des systèmes les plus adaptés à la montagne. L'enjeu de cette orientation est de maintenir une agriculture de qualité en renforçant la résilience de cette agriculture, qui marque les paysages et la culture locale, face aux défis auxquels elle doit répondre afin de maintenir les grands équilibres locaux.

Mesure 8. Engager et accompagner l'agriculture de montagne dans la transition agroécologique

Maintenir une agriculture durable et résiliente face au changement climatique, productrice de valeur ajoutée pour le territoire. Poursuivre une stratégie d'intervention foncière avec l'ensemble des acteurs, dont les habitants, pour préserver l'agriculture, faciliter la transmission et l'installation. Intégrer les enjeux fonciers et agricoles aux politiques locales d'aménagement du territoire.

Mesure 9. Privilégier une alimentation saine, accessible et locale

Accompagner la transition vers une alimentation responsable, saine, locale et de saison, accessible à tous, en poursuivant l'animation du projet alimentaire territorial. Accompagner les filières de proximité et les producteurs locaux pour une alimentation durable.

Mesure 10. Engager une gestion intégrée et collective du pastoralisme

Renforcer la stratégie d'accompagnement de l'activité pastorale pour concilier les usages des alpages. Adapter la gestion pastorale aux changements globaux (climatiques, ressource en eau, fourragère) pour la rendre durable dans une dynamique collective permettant une gestion équilibrée multiusage.

ORIENTATION 4. ENGAGER UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE BASÉE SUR LE PRINCIPE D'UNE MONTAGNE VIVANTE TOUTE L'ANNÉE

Le tourisme est un pilier économique incontournable du territoire et est fortement imprégné d'une vocation d'écotourisme. Les patrimoines, l'identité montagnarde, tout comme les activités de pleine nature occupent une place importante, représentent des filières ayant du sens et doivent être structurées en préservant l'environnement. Les enjeux climatiques (plus accentués qu'en plaine), environnementaux et sociétaux liés au tourisme sont particulièrement imbriqués. Ainsi, il devient urgent d'agir pour préserver les milieux fragiles, les ressources et les paysages recherchés par les visiteurs, pour un tourisme pourvoyeur d'une dynamique sociale, environnementale et économique.

Mesure 11. Accompagner les acteurs pour engager la transition du territoire

Elaborer une stratégie touristique avec les enjeux de la transition du tourisme et les projections climatiques. Anticiper les effets de ces projets sur les activités sportives hivernales. S'engager dans un tourisme compatible avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques tout en pérennisant le caractère écotouristique engagé du territoire. Proposer un tourisme respectueux de la biodiversité, des ressources et des paysages.

Mesure 12. Valoriser les atouts touristiques du territoire en lien avec le patrimoine naturel et culturel

Accentuer la mise en valeur du patrimoine local et l'identité du territoire. Proposer une candidature à l'obtention du label « Pays d'art et d'histoire » et continuer à déployer « l'artisatourisme ». Accompagner le développement des offres touristiques liées à la qualité du ciel nocturne et au tourisme expérimental et sensoriel. Explorer les pistes d'agritourisme, de tourisme scientifique ou de niche (cylotourisme, pêche…) en lien avec l'histoire et les atouts naturels locaux.

AMBITION 3
MAÎTRISER L'ESPACE ET LES PRESSIONS POUR MIEUX PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LES PAYSAGES, BIENS COMMUNS

ORIENTATION 5. CRÉER LES CONDITIONS D'UNE FRÉQUENTATION ÉQUILIBRÉE DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE POUR CONCILIER ATTRACTIVITÉ ET PRÉSERVATION

La gestion de la fréquentation touristique est l'une des préoccupations anciennes des Parcs naturels régionaux. L'afflux récent et massif de visiteurs s'accompagne de nouvelles pressions sur l'environnement et les pratiques exigent des aménagements de plus en plus spécifiques et exclusifs, mettant en perspective la question de la préservation des ressources. Le territoire doit aujourd'hui envisager d'encadrer les activités, d'anticiper les évolutions de pratiques et de limiter les conflits d'usages entre l'ensemble des acteurs de la montagne.

Mesure 13. Assurer un développement maîtrisé des activités de pleine nature et des nouvelles pratiques, respectueux des enjeux environnementaux

Affirmer une stratégie coordonnée de gestion des activités de pleine nature. Connaître et comprendre les flux pour mieux les gérer et les anticiper. Accompagner les aménagements et évènements pour les rendre plus durables.

Mesure 14. Concilier fréquentation, usages et valorisation raisonnée des espaces sensibles

Repérer les zones de pratique présentant un ou des enjeux forts tout en renforçant la sensibilisation à l'environnement et le développement d'outils de communication sur la montagne, en lien avec les partenaires du territoire.

Encadrer la circulation des véhicules à moteur et les pratiques de loisirs en milieu naturel par l'identification des espaces ou linéaires nécessitant une règlementation ou une interdiction par les maires.

ORIENTATION 6. MAÎTRISER L'ESPACE ET PRIVILÉGIER UN AMÉNAGEMENT DURABLE POUR ÊTRE UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE

Le Queyras doit la qualité de ses paysages à sa verticalité, ses couleurs et ses formes particulières, ses alpages, ses forêts... Du maintien des activités ancestrales qui s'exercent découle un enjeu de qualité paysagère. La prise en compte des continuités écologiques comme de la qualité architecturale des villages dans les politiques publiques doit se faire dans une dynamique de développement durable, en limitant l'artificialisation des sols et en portant la notion de paysage au cœur de la stratégie d'aménagement.

Mesure 15. Faire du paysage un levier d'action stratégique et transversal

Mettre le paysage au cœur de la stratégie de résilience du territoire en intégrant les Objectifs de Qualité Paysagère dans les documents et stratégies d'aménagement. Préserver et valoriser les sites emblématiques tout en agissant contre les points noirs paysagers. Promouvoir les activités locales en préservant le cadre de vie et les paysages en limitant l'artificialisation des sols et en affirmant les limites urbaines.

Mesure 16. Garantir les équilibres humains, environnementaux et paysagers grâce à un urbanisme et à des aménagements sobres

Préserver les grandes composantes naturelles et agricoles. Promouvoir un urbanisme vertueux, sobre et économe en foncier. Travailler sur les centres anciens, la qualité urbaine et la mobilité active.

Mesure 17. Respecter l'identité architecturale de chaque vallée, en répondant aux enjeux d'aménagement durable

Développer un urbanisme et une architecture rurale et durable respectant l'identité de chaque vallée. Mettre en valeur les spécificités locales dans les documents d'urbanisme en favorisant le développement intégré au bâti, les nouvelles formes urbaines, la frugalité énergétique, la réhabilitation et les techniques d'éco-construction et de rénovation en valorisant les matériaux biosourcés.

Mesure 18. Garantir les continuités écologiques à toutes les échelles

Préserver les continuités écologiques dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement et de gestion du territoire. Consolider les connaissances sur ces continuités et engager des actions de restauration sur l'ensemble des continuités écologiques.

AMBITION 4
FAIRE DE LA PRÉSERVATION DES PATRIMOINES UN ENJEU COLLECTIF

ORIENTATION 7. CONNAÎTRE, COMPRENDRE, AGIR POUR MIEUX PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, LA FORÊT ET LA RESSOURCE EN EAU

Le territoire du Parc abrite un patrimoine naturel riche et diversifié présentant une mosaïque exceptionnelle de milieux naturels et semi-naturels. Les prochaines années seront marquées par des perturbations liées aux changements climatiques affectant les ressources, les habitats ainsi que les espèces qui font la biodiversité du territoire. Face à ces menaces, le Parc doit œuvrer et entraîner tous les acteurs avec lui pour préserver la biodiversité, la forêt, l'eau, qui sont des biens communs.

Mesure 19. Améliorer la connaissance du patrimoine naturel

Enrichir les connaissances sur les espèces et les habitats, leur évolution dans un contexte de changement climatique, en soutenant les initiatives citoyennes et en favorisant le partage et la valorisation des connaissances sur la biodiversité du Queyras.

Mesure 20. Protéger les milieux naturels et leurs fonctionnalités (déclinaison opérationnelle de la SNAP)

Décliner localement la Stratégie Nationale pour les Aires protégées, en contribuant au renforcement du réseau, à l'efficacité de gestion, aux activités durables et à l'intégration des aires protégées dans les politiques publiques. Intégrer les enjeux de protection de la biodiversité au cœur de l'aménagement, des activités économiques et des pratiques.

Mesure 21. Agir pour préserver et restaurer les cours d'eau et les zones humides

Garantir le bon fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides, milieux de grande valeur patrimoniale qui jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement des écosystèmes. Améliorer la connaissance des zones humides, maintenir ou restaurer les cours d'eau, sensibiliser sur les milieux aquatiques.

Mesure 22. Veiller à une gestion multifonctionnelle de la forêt en anticipant le changement climatique et en préservant la biodiversité

Préserver la biodiversité forestière en améliorant sa connaissance et en anticipant les effets du changement climatique. Valoriser les ressources forestières locales par des pratiques durables qui tiennent compte de la mutifonctionnalité des espaces.

Mesure 23. Renforcer la gestion durable et solidaire de la ressource en eau

Améliorer les connaissances sur les usages et les ressources en eau de surface et souterraines pour améliorer la gestion en anticipant le changement climatique. Promouvoir une gestion systémique et multi-usage, durable et concertée.

ORIENTATION 8. FAIRE DU MAINTIEN DES PATRIMOINES NATUREL, CULTUREL ET PAYSAGER, LA RESPONSABILITÉ DE TOUS

Qu'ils soient matériels ou immatériels, les patrimoines naturel, culturel et paysager constituent un héritage exceptionnel pour les générations présentes et futures. Ils façonnent l'identité locale et il est de notre responsabilité de les préserver, dans un contexte de changement climatique qui s'accentue. Ainsi, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et au territoire représentent la voie privilégiée, pour toucher l'ensemble des habitants comme des visiteurs.

Mesure 24. Sensibiliser et éduquer à l'environnement, au territoire et à la transition

Pérenniser et consolider la politique d'éducation au territoire, à l'environnement et à la transition, en priorisant le jeune public. Favoriser la sensibilité au vivant, l'enracinement au territoire et la coopération entre les acteurs éducatifs, localement et à l'échelle de l'arc alpin.

Mesure 25. Placer les patrimoines culturels au cœur d'une identité partagée et vivante

Renforcer la connaissance et le partage du patrimoine culturel pour révéler l'identité du territoire. Porter une politique patrimoniale ambitieuse pour définir une stratégie et la placer au cœur du projet de territoire.

6 IDÉES FAUSSES SUR LE PARC

NON ! Le Parc n'est pas là que pour la protection et la préservation de la nature

>>> Selon le code de l'environnement, les Parcs naturels régionaux ont 5 missions, ils concourent à la politique de protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager, d'aménagement du territoire, du développement économique et social, d'éducation, information, sensibilisation du public et d'expérimentation.

Exemple : le Parc a porté la préfiguration de la SCOP EnerGuil en 2012 avant qu'elle ne devienne autonome pour développer le photovoltaïque sur le territoire. En 2022, il a proposé une expérimentation de formation -chantier sur le thème des enduits intérieurs en terre, à l'attention des socio-professionnels du territoire. Il a animé le contrat de rivière du Guil et le Programme d'Action et de Prévention des Inondations lorsque le territoire n'était pas encore structuré pour gérer cette thématique, aujourd'hui portée par la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras..

La Charte : c'est l'affaire du Parc PAS DU TOUT !

>>> La charte concerne toutes les collectivités qui constituent le Syndicat mixte de gestion du Parc. Les communes, la Communauté de communes, le Département et la Région s'engagent en l'approuvant par délibération, aux côtés de l'Etat qui l'adopte par décret. Chacun concourt – dans l'exercice de ses compétence – à atteindre les objectifs qu'elle définit. Le Syndicat mixte du Parc est garant de sa mise en œuvre opérationnelle et accompagne les acteurs du territoire dans sa réalisation.

La Charte créée des interdictions NON !

>>> La charte ne peut imposer des obligations aux tiers, autre que les décisions administratives déjà applicables. Elle ne peut pas non plus contenir d'interdictions générales ou absolues, imposer des règles de fond ni créer de règles de procédures autres que celles prévues par la législation en vigueur. C'est un document stratégique et politique articulé en orientations s'appuyant sur des enjeux identifiés et des zonages.

Le Parc du Queyras et le Queyras géographique doivent correspondre *ET NON !*

>>> Le Queyras est une entité géographique à part entière, le Guillestrois en est une autre, chacun ayant son identité propre. Cependant, depuis la naissance du Parc en 1977, les parties inhabitées de Guillestre (représentant 68% de son territoire, d'Eygliers (représentant 64% de son territoire) font partie du territoire du Parc auquel les communes adhèrent et ont toute leur place dans le projet de territoire construit sur le bassin de vie que constituent ces deux entités. Aujourd'hui, pour une meilleure cohérence de ce bassin de vie et la couverture de la majeure partie du bassin versant du Guil, le territoire du Parc propose d'intégrer Guillestre et Eygliers en entier et d'ajouter une commune nouvelle : Mont-Dauphin. Par contre, les élus ont décidé de ne pas étendre le Parc au-delà.

La Charte amène des contraintes supplémentaires aux communes *C'EST FAUX !*

>>> La charte du Parc est conforme à tous les documents d'orientation de niveau supérieur (loi, Schémas régionaux …). En Les plans locaux d'urbanisme, les documents en tenant lieu et les cartes communales sont dans un rapport de compatibilité avec la Charte. En tant qu'outil pour l'aménagement du territoire, elle comprend des spécificités en matière de qualité paysagère, de veille au bon état des continuités écologiques, de circulation des véhicules à moteur, de cohérence de signalétique.

Ces éléments - *qui peuvent être vécus comme des contraintes* - sont en fait des éléments d'excellence que les élus signataires souhaitent mettre en place dans leurs communes, afin d'affirmer l'exemplarité de ces dernières et leur souci de protéger et de valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain.

Le Parc ne sert à rien, il représente une strate de plus dans le « millefeuille administratif » *PAS DU TOUT !*

>>> Le Parc a une activité intense de conseil et d'animation sur son territoire, il porte également des actions emblématiques dans toutes les thématiques qu'il traite. Instance d'ingénierie entièrement dédiée au territoire, il articule son action en complémentarité avec celle des acteurs du territoire, en faisant jouer la délégation ou la subsidiarité plutôt que la logique d'échelles emboitées.

PARC NATUREL RÉGIONAL DU QUEYRAS

UNE NOUVELLE CHARTE 2026-2041

Un projet collectif !

Construit et rédigé avec tous les acteurs du territoire, c'est une feuille de route portée par le Parc pour 15 ans !

Une autre vie s'invente ici

Architecture Expérimenter **Biodiversité**
Biosphère Coopérer **Patrimoine** Inventorier
Eau Sensibiliser **Paysage** Garder la mémoire
Fréquentation Coordonner **Agriculture** Conseiller
Pastoralisme Accompagner Urbanisme
Aménagement Connaître **Culture** Soutenir
Education Préserver **Risques** Participer
Nature Engager Entretenir **Alimentation** Protéger
Mobilité Anticiper S'adapter **Tourisme** Partager
Climat **Forêt** Expertiser **Energie** Valoriser
Artisanat Concilier Initier **Transitions**

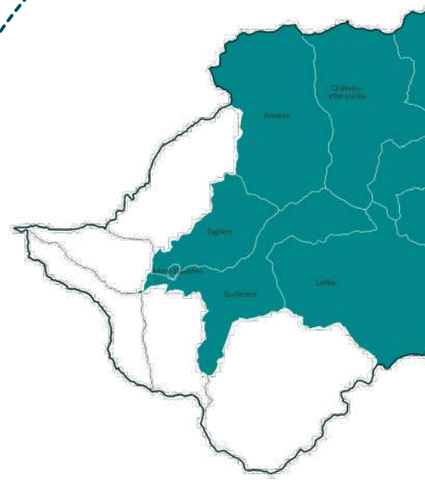

Qui est concerné ?

L'ETAT

Délivre le label, apporte son aide et s'engage à atteindre les objectifs de la Charte.

LES SIGNATAIRES

Communes, Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras, Département des Hautes-Alpes, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
S'engagent à mettre en œuvre la Charte, portent ou soutiennent des actions pour atteindre les objectifs.

LES HABITANTS

Vivent le territoire et bénéficient de ses ressources, s'impliquent, participent à son économie et à son évolution.

LES PARTENAIRES

Institutions, scientifiques, experts, association, financeurs…
Apportent leur analyse et leur soutien aux actions pour atteindre les objectifs.

LES VISITEURS

Pratiquent le territoire et bénéficient de ses richesses, pèsent sur l'évolution des pratiques.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC

Anime, accompagne, porte des actions pour atteindre les objectifs de la Charte dont il est le garant de la mise en œuvre.

Une nouvelle Charte ●●● 3 grands défis

1

Engager le territoire dans une transition écologique et assurer l'équilibre homme-nature

2

Bien vivre sur le territoire et répondre aux besoins des habitants

3

Préserver les ressources et les biens communs, atténuer les effets et s'adapter au changement climatique

Parc naturel régional du Queyras
3 580 route de l'Izoard
05350 ARVIEUX
04 92 46 88 20
pnrq@pnr-queyras.fr

Pour en savoir plus
www.pnr-queyras.fr
[Rubrique Parc - #Queyras2040]

Parc naturel régional du Queyras
MONVISO BIOSPHERE

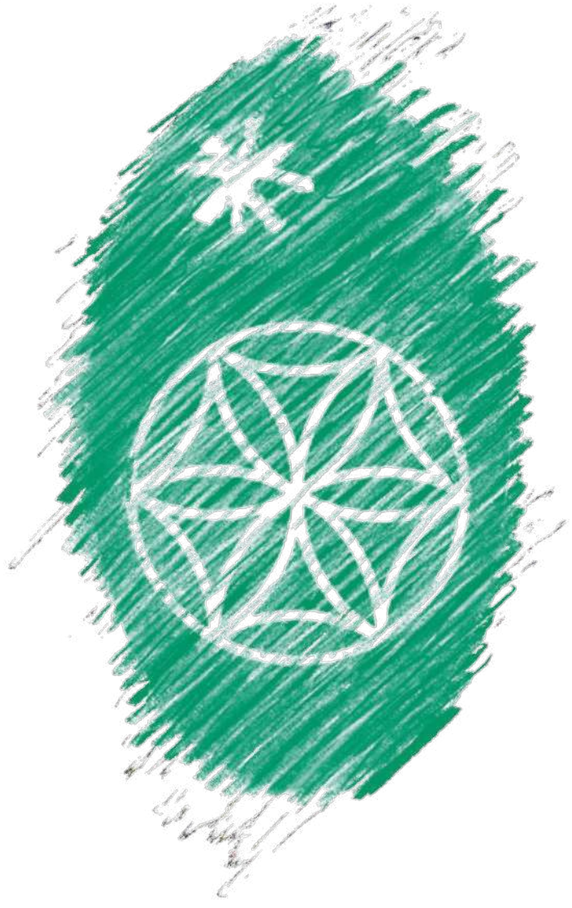

Parc naturel régional du Queyras
3 580 route de l'Izoard
05350 ARVIEUX
04 92 46 88 20 • pnrq@pnr-queyras.fr • www.pnr-queyras.fr

Mai 2025

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Hautes-Alpes le département

Guillestrois Queyras COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Abriès-Ristolas · Aiguilles · Arvieux · Ceillac · Château-Ville-Vieille · Eygliers · Guillestre · Mont-Dauphin · Molines-en-Queyras · Saint-Véran